

INFO-CAMP 2022

Centre communautaire Pierre-Lemaire



CAMP DE JOUR

Le CCPL c'est quoi?

Le Centre communautaire Pierre-Lemaire offre à sa communauté des services, des activités communautaires et éducatives qui favorisent la rencontre entre les gens de tout âge et de tout milieu. Il répond aux besoins actuels des gens en offrant des services de qualité à des prix accessibles à tous. Le Centre communautaire Pierre-Lemaire participe à la vie de quartier en favorisant le sentiment d'appartenance des divers groupes et organismes œuvrant dans la région.

Nous offrons à l'année de la programmation d'activités tant pour les enfants que pour les adultes. Nous organisons des événements et des fêtes populaires. Nous faisons aussi de la location de salles.

Voici l'équipe d'employés permanents annuels :

Éric Julien, Directeur général (poste 24)

Marie Daigneault, Coordonnatrice à la programmation (poste 23)

Maude Doucet, Coordonnatrice jeunesse (poste 22)

Emilie Turcotte, Adjointe administrative (poste 21)

La mission du camp de jour du CCPL

Le camp de jour du Centre Communautaire Pierre-Lemaire a pour mission d'offrir aux jeunes âgés de 5 à 12 ans des expériences de loisirs diversifiées et enrichissantes en groupe leur permettant ainsi de socialiser. Ces enfants bénéficient d'un service d'animation se déroulant dans un environnement récréatif, sécuritaire et harmonieux. Des activités aux thématiques variées et adaptées à chaque groupe d'âge sont exploitées tant sur les plans artistiques que sportifs, permettant ainsi à tous les enfants de s'impliquer dans la vie de groupe en stimulant divers intérêts.

Voici l'équipe d'employés de la gestion estivale :

Maude Doucet, Coordonnatrice jeunesse (responsable du camp de jour)

Léa Boisclair, Intervenante responsable du programme d'intervention et du camp Les Astucieux

Patricia Beaulieu, Intervenante

Maude-Sophie Pilote, Chef de camp

Charlotte Simard, Chef de camp

Pour nous joindre 819-474-2309

Personne	Motifs	Moyens
Émilie Turcotte , Adjointe administrative	-Paiements ou remboursements -Ajouts ou annulations (Mr.Freeze, service de surveillance animée, sorties, dîners communautaires, etc.)	819-474-2309 poste 21 administration@centrepierrelemaire.org

Personne	Motifs	Moyens
Maude Doucet , Responsable du camp de jour	-Fonctionnement du camp de jour	819-474-2309 poste 22 coordojeunesse@centrepierrelemaire.org
Maude-Sophie Pilote (Piccolo) et Charlotte Simard (Choupinette) , Chefs de camp	-Fonctionnement du camp de jour	chefdecamp.ccpl@gmail.com
Léa Boisclair (Paillette) , Intervenante et responsable de l'accompagnement et du camp les Astucieux	- Les Astucieux -Programme d'accompagnement -Intervention	819-474-2309 poste 26 intervention@centrepierrelemaire.org
Patricia Beaulieu (Moana) , Intervenante	-Tout ce qui a trait à l'intervention	819-474-2309 poste 26 intervention@centrepierrelemaire.org

Équipe d'animation

L'ensemble des acteurs impliqués dans le camp de jour est formé en secourisme d'urgence («Soins aux enfants») et RCR/DEA, certifié par la Croix-Rouge canadienne. Aussi, la majorité des membres de l'équipe d'animation possèdent une formation en animation, soit le Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA). Ils bénéficient en plus de nos propres formations visant l'animation et l'intervention. D'ailleurs, dans chacun des groupes, on retrouve au minimum une personne majeure. L'âge du co-moniteur, quant à lui, est d'un minimum de 15 ans. Il est bien de savoir que plusieurs animateurs étudient dans des domaines liés aux loisirs ou à l'enfance tels que l'enseignement, l'éducation à l'enfance, l'adaptation scolaire, la psychologie, la psychoéducation, etc.

Équipe d'intervention

Le CCPL a la chance de compter sur deux intervenantes passionnées : Léa Boisclair (étudiante en éducation spécialisée) et Patricia Beaulieu (étudiante en intervention en délinquance). Elles sont toutes les deux disponibles pour pister et accompagner les animateurs dans leurs interventions. Elles sont aussi les personnes ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers.

Communication

Il est important de lire l'info-Parents toutes les semaines pour connaître la programmation d'activités. Les moyens entrepris pour communiquer avec les parents au cours de l'été sont les suivants :

1. Tous les documents et les informations sont mis à votre disposition sur notre **Site internet** : www.centrepierrelemaire.org dans la section *Camp de jour*.
2. Les parents qui ont fourni leur courriel recevront l'info-Parents **par courriel** tous les vendredis.
3. Joignez-vous à notre groupe **Facebook Camp de jour du Centre communautaire Pierre-Lemaire**, vous y trouverez un rappel des activités du camp de jour.

Matériel obligatoire

- Des vêtements et des chaussures ou sandales confortables pour bouger et adaptés à la température. Les camisoles à bretelles spaghetti sont interdites.
- Un costume de bain et une serviette de plage
- Un **lunch FROID**, 2 collations et une bouteille d'eau
- De la crème solaire
- Un étui à crayon comprenant : crayons de couleur, ciseau, colle, aiguisoir, etc.
- Le chandail de camp est obligatoire pour toutes les sorties
- Un vélo et un casque pour tous les enfants du camp sportif
- Un couvre-tout pour tous les enfants du camp artistique



Objets interdits

- Tous les jouets de la maison
- Les sandales de type gougounes



Identification des biens

Afin d'éviter les pertes et les vols, nous vous prions d'identifier tous les objets que votre enfant apporte au camp de jour. (Exemple : boîte à lunch, chandail, serviette de plage, etc.) Ainsi, notre équipe sera en mesure de remettre directement les objets trouvés aux enfants auxquels ils appartiennent.

Objets perdus

Les objets trouvés non identifiés sont conservés dans un endroit prévu à cet effet (près de la porte C). Si vous avez égaré un objet, veuillez vérifier aux objets perdus. Il est à noter que le CCPL n'est pas responsable des pertes ou des vols. Deux fois durant l'été, les objets perdus non réclamés seront envoyés au vestiaire ou jetés. Les dates vous seront divulguées à l'avance, par le biais des moyens de communication mentionnés ci-haut.

Codes de fin de journée

Le tableau ci-dessous rappelle la signification des codes que vous avez choisis lors de l'inscription de votre enfant.

PARENT(S)

Un des parents ou toute personne autorisée se présentera avant 16h00 pour venir chercher l'enfant. Si le parent n'est pas arrivé à 16h15, l'enfant sera directement dirigé vers le service de surveillance animée entraînant des frais de 7\$.

SERVICE DE SURVEILLANCE ANIMÉE

Dès 15h45, l'enfant est dirigé vers le service de surveillance animée. Les parents ont jusqu'à 18h pour venir chercher l'enfant sans quoi des frais supplémentaires seront chargés pour chaque minute de retard excédentaire.

ATTENTE AUTONOME

Un des deux parents se présentera avant 16h00 pour venir chercher l'enfant. Si le parent n'est pas arrivé à 16h15, l'enfant attendra son parent de façon autonome et sans surveillance hors des plateaux du service de surveillance animée. Vous acceptez donc, dès cette heure, que votre enfant ne soit plus sous la responsabilité du camp de jour.

SEUL(E)

Dès 16h00, j'autorise le Centre communautaire Pierre-Lemaire à laisser partir du camp de jour mon enfant sans surveillance. Dès cette heure, l'enfant n'est donc plus sous la responsabilité du camp de jour.

Toute personne venant chercher un enfant devra être autorisée par écrit par le parent (mémo signé et daté) ou par courriel au administration@centrepierrelemaire.org ou par téléphone au 819-474-2309 poste 21 si cette personne n'avait pas été autorisée au préalable dans la fiche d'inscription. Toute demande faite après 15h30 ne pourra pas être acheminée à la personne responsable des départs.

Pour participer au service de surveillance animée (service après 16h00), des frais supplémentaires sont chargés. L'enfant doit donc y être inscrit. Le parent peut aussi utiliser le service occasionnellement en payant à la fois. Une facture vous sera transmise. Le coût à la fois est de 7\$ par période par enfant payable à l'administration.

Reçu d'impôts / Relevé 24

Des reçus d'impôts pour frais de garde seront émis en février 2022. Afin de faciliter le processus d'envoi de ces reçus, **vous devez vous assurer que votre numéro d'assurance sociale et votre adresse soient valides et qu'ils apparaissent sur le formulaire d'inscription de votre enfant. Assurez-vous également que les coordonnées de l'enfant soient exactes. En cas de déménagement entre l'inscription et l'émission des reçus, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous afin de faire changer les coordonnées.**



Chandails

Votre enfant doit OBLIGATOIREMENT porter son chandail de camp pour toutes les sorties auxquelles il est inscrit. Vous pouvez également acheter des chandails supplémentaires au coût de 15\$ chacun. Il est aussi possible de vous procurer un kangourou au coût de 25\$ chacun.

Incidents / Accidents

Voici les étapes suivies en cas d'urgence :

1. Communication avec les parents via le numéro de téléphone des parents inscrits sur la fiche d'inscription. En cas de non-réponse, un appel est fait au numéro d'urgence inscrit sur la fiche d'inscription.

2. Communication avec les services d'urgence (au besoin). Les frais de transport en ambulance seront facturés aux parents.

*Des téléphones et des trousseaux de premiers soins sont à la disposition de l'équipe d'animation, et ce, en tout temps.

Activités spéciales au CCPL

Voir le calendrier estival et la programmation quotidienne dans l'INFO-PARENTS envoyé tous les vendredis par courriel et publié sur notre groupe Facebook.

Mr. Freeze

Un Mr. Freeze est distribué à tous les enfants du camp inscrits à ce service tous les jours de beaux temps. Pour que votre enfant en bénéficie, il doit avoir été inscrit au préalable dans la fiche d'inscription ou auprès de l'administration dès maintenant. (Ajout possible en cours d'été au coût de 15\$ pour tout l'été et de 3\$ pour la semaine)

Dîners communautaires

1. Dîner hot-dogs : 7 juillet

Heures: 11h00 à 13h00 **Prix:** 4,00\$ (2 hot-dogs, 1 jus et un accompagnement)

2. Dîner hot-dogs : 4 août

Heures: 11h00 à 13h00 **Prix:** 4,00\$ (2 hot-dogs, 1 jus et un accompagnement)

3. Dîner blé d'inde : 21 juillet

Heures: 11h00 à 13h00 **Prix:** 4,00\$ (2 blés d'inde, 1 jus et un accompagnement)

**** Vous devez payer au plus tard l'avant-veille du dîner communautaire ****

Une fois que votre enfant est inscrit pour les dîners communautaires, aucun remboursement n'est possible étant donné que le CCPL achète d'avance les quantités de nourriture nécessaires selon le nombre d'inscriptions. Il est toutefois impossible de reporter l'inscription pour un prochain dîner pour la même raison.

Sorties

***Voir l'Info-Parents pour les détails de chaque sortie.**

Frais d'annulation de sorties

Dans le cas où vous voudriez annuler l'inscription de votre enfant à une sortie (maximum 48h avant), vous serez remboursé seulement si un autre enfant a comblé la place libre. Par contre, si le CCPL n'est pas en mesure de combler cette place, vous ne serez pas remboursé.



CODE DE VIE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PIERRE-LEMAIRE

Mission jeunesse

Le Centre communautaire Pierre-Lemaire a pour mission de permettre aux jeunes provenant de tous les milieux de socialiser et de s'épanouir dans un milieu **sécuritaire** et **respectueux** adapté à leurs différents besoins. Le CCPL prône le bien-être et le développement global de l'enfant dans un contexte de loisir stimulant basé sur la découverte de soi et de ses intérêts.

Devoirs et responsabilités des parents

1- Venir chercher son enfant dans un délai raisonnable

- a. Lorsque l'enfant présente des signes et symptômes laissant croire qu'un risque de contamination est possible pour les autres (nausée, fièvre, etc.)
- b. Lorsque l'enfant adopte des comportements violents, agressifs ou dangereux

2- Collaborer avec l'équipe du CCPL

- a. Inscrire l'enfant avant le début de toutes activités et nous informer de toutes conditions particulières le concernant
- b. Accompagner son enfant lors des débuts et fins de journée
- c. Adhérer aux mesures mises en place

Devoirs et responsabilités des jeunes

1- Adopter des comportements sécuritaires et pacifiques

- a. Marcher lors des déplacements
- b. Éviter les contacts physiques brusques (bataille, etc.)
- c. Bannir les contacts à caractères sexuels
- d. S'abstenir de lancer des objets dans le but de blesser
- e. Utiliser les installations de manière sécuritaire
- f. Dénoncer les comportements inadéquats
- g. Demander de l'aide, au besoin, pour la résolution de conflit

2- Utiliser un langage approprié et respectueux envers tous

- a. Bannir les injures, les moqueries et les jurons
- b. Bannir le langage non verbal inapproprié (doigts d'honneur, etc.)

3- Respecter les consignes

- a. Demander la permission de l'adulte avant un déplacement
- b. S'adapter aux exigences des routines de groupe
- c. Aviser un adulte avant son départ

4- Prendre soin du matériel mis à disposition et des lieux

- a. S'abstenir de lancer des objets dans le but de briser du matériel ou l'environnement
- b. Éviter d'apporter des objets de la maison
- c. Identifier les objets personnels apportés nécessaires aux activités du CCPL
- d. Ramasser les objets utilisés

Les employés du Centre communautaire Pierre-Lemaire s'engagent à encadrer les jeunes afin que ceux-ci sachent de quelle façon se comporter dans différents contextes. Les interventions sont orientées vers l'éducation des comportements attendus.

POLITIQUES SUR LES MANQUEMENTS GRAVES

Interventions disciplinaires

1- Agression verbale ou menaces

- Dans le cas où un enfant manquerait de respect envers un intervenant ou un autre jeune sur le plan verbal d'une manière répétée et abusive, des mesures pourraient être mises en place, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du jeune pour une durée à déterminer par l'équipe de gestion.
- Dans le cas où un enfant menacerait l'intégrité physique ou psychologique d'un intervenant ou d'un autre jeune, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée, selon la gravité du geste.

2- Agression physique

- Dans le cas où un enfant adopterait un comportement de violence physique envers un intervenant ou un autre jeune, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée et le parent ou tuteur doit venir chercher son enfant dans un court délai.

3- Intimidation

- Le terme *intimidation* suggère qu'un enfant est victime de gestes ou de paroles répétitives qui ont pour but de blesser, de nuire ou d'humilier celui-ci.
- Dans le cas où un enfant serait victime d'intimidation, selon la définition précédente, les responsables du CCPL s'engagent à agir dans l'intérêt de la victime selon les étapes préétablies par l'équipe de gestion.
- La collaboration des parents du parti adverse sera sollicitée dans l'application des conséquences relatives à la gravité des gestes, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'enfant.

4- Acte de vandalisme

- Tous actes de vandalisme commis par un enfant à l'égard des installations ou du matériel utilisés, requérant un dédommagement, seront facturés aux parents ou aux tuteurs de cet enfant.
- Dans le cas où l'acte de vandalisme ne nécessite pas de remplacement de matériel, nous demandons au responsable de réparer son geste.

5- Vol et taxage

- Le CCPL se dégage de la responsabilité de tout matériel appartenant aux participants des activités.
- Dans le cas où un vol surviendrait, on demande à l'enfant de rapporter l'objet volé à son propriétaire.
- L'enfant se doit de faire un geste de réparation pour le propriétaire de l'objet (à la discrétion d'un membre de l'équipe de gestion du Centre communautaire).

6- Fugue

- Les enfants présents lors des heures de camp de jour, de service de garde ou d'activités autres du CCPL, sans parents ou tuteurs, sont sous la supervision des employés du Centre. Si l'un d'eux quitte volontairement l'établissement sans permission, le CCPL se réserve le droit de contacter les intervenants de première ligne (policiers) afin de s'assurer de la sécurité de l'enfant et du reste du groupe.

7- Gestes à caractère sexuel

- Dans le cas où un enfant adopterait des gestes à caractère sexuel envers un autre jeune sans son consentement, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée et des procédures judiciaires pourront être entamées contre celui-ci.

DÉMARCHE D'INTERVENTION DISCIPLINAIRE DU CCPL

L'application de la démarche d'intervention disciplinaire se fera de façon progressive et ajustée selon la gravité des manquements, selon l'âge de votre enfant et selon ses particularités s'il y a lieu. Notez qu'un manquement de type majeur (agression physique, extorsion, intimidation, etc.) pourra être sanctionné sans tenir compte des étapes de la démarche ci-dessous. Après chaque manquement de type majeur, un rapport de comportement vous sera remis et que vous devrez signer.

Étape 1 : Avertissements et consignes claires du comportement attendu.
Privilèges enlevés et/ou conséquences appliquées.
Techniques d'interventions spécifiques à l'enfant mises en place.
Rencontre informelle avec les parents de l'enfant.

Étape 2 : Rencontre formelle avec le parent et l'enfant.

Étape 3 : Retrait des activités pour la journée à l'interne.

Étape 4 : Retrait des activités pour la journée à l'externe.

Étape 5 : Expulsion de plusieurs jours (à déterminer selon le cas), ou expulsion définitive pouvant même aller à l'expulsion de tous les services du CCPL.

***D'ailleurs, notez bien que le parent doit faire preuve de collaboration et doit aller chercher du support par des professionnels si cela est demandé par l'équipe du CCPL.**